

(1)

( N° 79. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 25 JANVIER 1888.

---

### GRANDE NATURALISATION.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. GUYOT.

---

1

*Demande du sieur Jean VAN LIESHOUT.*

---

MESSIEURS,

Le sieur van Lieshout, qui demande la grande naturalisation, est né à Beek en Donck (Pays-Bas), le 7 mai 1821. Il est arrivé dans le royaume en 1848 et habite actuellement Anvers, où il est entrepreneur de travaux publics. Il a épousé une femme belge dont il n'a pas d'enfants.

Sa solvabilité, sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche; il a satisfait dans son pays d'origine aux lois sur la milice, et il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

La commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du sieur van Lieshout.

*Le Président-Rapporteur,*

A. GUYOT.

---

## II

*Demande du sieur André VAN DAELN.*

---

**MESSIEURS,**

Le sieur van Daelen, qui demande la grande naturalisation, est né à Vlaardingen (Pays-Bas), le 28 novembre 1851. Il est arrivé dans le royaume au mois de juillet 1868 et habite Anvers depuis cette époque. Après avoir travaillé en qualité de commis jusqu'en 1882 chez des fournisseurs de navires, il s'est établi pour son propre compte et se trouve aujourd'hui à la tête d'un commerce fort prospère.

Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche.

Il a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice, et il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

La commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du sieur van Daelen.

*Le Président-Rapporteur,*

A. GUYOT.

---

NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. GUYOT.

---

## III

*Demande du sieur Joseph-Gérard-Hubert-Jean BRONGSEEST.*

---

**MESSIEURS,**

Le sieur Bronsgeest, qui demande la naturalisation ordinaire, est né à Calcar, cercle de Clèves (Allemagne), le 6 avril 1859. Arrivé dans le royaume en 1874, il y a fait toutes ses études, et remplit actuellement, à Spa, les fonctions de vicaire.

Les autorités consultées donnent sur sa conduite et sa moralité les renseignements les plus favorables.

Le pétitionnaire, qui s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enre-

gistroment, n'a pas eu à satisfaire aux lois sur la milice dans son pays natal, ayant obtenu un acte l'autorisant à s'expatrier.

Votre commission, Messieurs, estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du sieur Bronsgeest.

*Le Président-Rapporteur,*

A. GUYOT.

---

IV

*Demande du sieur Oscar-Adolphe-Elvire DESCHAMPS.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Deschamps, qui demande la naturalisation ordinaire, est né au Havre (France), le 12 octobre 1836. Arrivé en Belgique avec ses parents en 1866, il est marié et père de quatre enfants.

Le pétitionnaire occupe l'emploi de chef de bureau chez un industriel à Anvers. Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche.

Il a satisfait dans son pays aux obligations sur la milice, et il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

Votre commission est d'avis, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre en considération la demande du sieur Deschamps.

*Le Président-Rapporteur,*

A. GUYOT.

---

V

*Demande du sieur Désiré WALLET.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Wallet, qui demande la naturalisation ordinaire, est né à Quiévrchain (France), le 17 juin 1831.

Il est arrivé dans le royaume le 15 octobre 1873 et demeure actuellement à Quiévrain (Hainaut), où il dirige un établissement industriel très prospère, et il est propriétaire de plusieurs immeubles situés dans cette commune.

Il est marié et père de quatre enfants. Les renseignements fournis sur sa conduite et sa moralité sont satisfaisants.

Le pétitionnaire a satisfait en France aux lois sur la milice, et il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

La commission est d'avis, Messieurs, qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du sieur Wallet.

*Le Président-Rapporteur,*

A. GUYOT.

---

VI

*Demande du sieur David-Marc ASSERSOHN.*

---

**MESSIEURS,**

Le sieur Assersohn, qui demande la naturalisation ordinaire, est né à Bauske (Russie), en 1852.

Il est venu à Anvers, en 1880, avec sa femme et un enfant; quatre enfants sont nés ensuite à Anvers.

Il exerce en cette ville la profession de négociant en diamants. Sa conduite et sa moralité n'ont donné lieu à aucune observation défavorable. Une pièce annexée au dossier atteste que le pétitionnaire n'a pas dû satisfaire à la milice dans son pays.

Il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

La commission est d'avis, Messieurs, qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du sieur Assersohn.

*Le Président-Rapporteur,*

A. GUYOT.

---